

Aléop Scolaire Demande d'autorisation exceptionnelle régulière

Une demande de second point d'arrêt, en plus de celui indiqué sur la carte de transport, est possible uniquement si c'est un changement durable et dans les cas suivants :

- garde assistante maternelle
- se rendre à une activité sportive ou culturelle
- si absence des parents (supérieur à 5 jours)

Exemple : pour se rendre chaque vendredi soir à une activité

Cet imprimé doit impérativement être renseigné et signé.

L'autorisation est délivrée à titre dérogatoire et dans la limite des places disponibles dans le car.
(Elle n'est pas prioritaire sur les inscriptions annuelles).

N° de dossier Aléop :

Je soussigné(e), Mme, M

Mail :

Atteste que mon enfant

Adresse complète

Scolarisé(e) à Ville :

Empruntant habituellement le car n° (obligatoire).....

A besoin d'un changement d'arrêt pour : le matin le soir

Car n° (obligatoire)

Nom et commune du second point d'arrêt souhaité :

Fréquence : (préciser les jours).....

Motif :

***Autres Coordonnées :** (de l'assistante maternelle, personne accueillante, ou 2^{ème} parent)

Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Date et signature du représentant légal

Si cette fiche est incorrectement remplie, nous ne donnerons pas suite.